

COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA QUALITÉ DE L'AIR PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2025

Procès-verbal de la Commission consultative pour la qualité de l'air de la Ville de Québec officiellement convoquée et tenue le jeudi 27 mars 2025, de 17 h à 20 h 15, à la salle de réception de l'Hôtel de Ville de Québec située au 2, rue des Jardins.

- Commissaires présents :**
- Marie-Josée Asselin, présidente de la commission et conseillère municipale du district de Loretteville-Les Châtelers
 - Louis Martin, commissaire élu et conseiller municipal du district de Cap-Rouge-Laurentien
 - Jonathan Garneau, commissaire citoyen - Arrondissement de Beauport
 - Guillaume Thibodeau-Fortin, commissaire citoyen - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
 - Lise Potvin, commissaire citoyenne - Arrondissement Les Rivières
 - Lydi-Anne Vézina-Im, commissaire citoyenne - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
 - Sylvain Chouinard, commissaire citoyen - Arrondissement de Charlesbourg
- Partenaires présents :**
- Marc-Antoine Giroux, gestionnaire, relations régionales et affaires autochtones. Environnement et changement climatique Canada
 - Philippe Robert, directeur de santé publique de la Capitale-Nationale. CIUSSS de la Capitale-Nationale
 - Nicolai Gunzu, médecin en résidence. CIUSSS de la Capitale-Nationale
 - Hugues Paris, vice-président Développement durable. Administration portuaire de Québec
 - Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière. Communauté métropolitaine de Québec
 - Tristan Roy Cyr, représentant. Comité développement durable. Parc technologique du Québec Métropolitain
 - Johanne Elsener, représentante. Organisme Santé Urbanité (Ça marche doc!)
- Invités spéciaux :**
- Maurice Moreau, chef des Systèmes de gestion environnementale et relations citoyennes. Glencore
 - Amélie Rouleau, directrice. Affaires publiques, communications et engagement avec les communautés. Glencore
 - Daniel Cantin, chef de la technologie. Oraventis
 - François Châteauneuf, président-directeur général. Oraventis
- Membres présents de la Ville de Québec :**
- Stephan Bugay, directeur général adjoint. Services de proximité
 - Martin Lefebvre, directeur. Service des relations citoyennes et des communications
 - Carolyne Larouche, directrice. Arrondissements de Beauport et de Charlesbourg. Prévention et qualité du milieu
 - Manon Collette, directrice de projet. Service des relations citoyennes et des communications. Secrétaire de la commission
 - Matthieu Alibert, directeur. Service de la prévention et qualité du milieu
 - Caroline Gates, conseillère en environnement. Service de la prévention et qualité du milieu
 - François Innes, conseiller en environnement. Division prévention et contrôle environnemental
 - Mélanie Courteau, conseillère à l'information. Service des relations citoyennes et des communications
 - Sayana Khuon, conseillère en consultations publiques. Service des relations citoyennes et des communications

1. Ouverture de la séance

Madame Marie-Josée Asselin, présidente de la Commission consultative pour la qualité de l'air, souhaite la bienvenue aux participants. Elle déclare l'ouverture de la séance à 17 h 05. Sept (7) commissaires sont présents. Le quorum est confirmé.

2. Affaires courantes

2.1. Adoption de l'ordre du jour du 27 mars 2025

L'ordre du jour est déposé pour son adoption. Sur la proposition de monsieur Louis Martin, appuyée par monsieur Guillaume Thibodeau-Fortin, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2.2. Approbation du procès-verbal du 30 janvier 2025

Le procès-verbal du 30 janvier 2025 est déposé pour approbation. Sur la proposition de madame Lise Potvin, appuyée par monsieur Sylvain Chouinard, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Sujets d'actualités

La présidente présente les sujets d'actualité. Le responsable de chaque sujet prend la parole. Voici les faits saillants.

3.1. Axe 2 – Combustion du bois | Présentations du 30 janvier 2025

Au sujet de la réglementation, nous entendons qu'il serait intéressant d'avoir le point de vue d'Hydro-Québec ainsi que de s'arrimer avec la société d'État. En matière de remplacement d'appareils et de subvention, avoir une vision sur 10 à 15 ans avec des lignes directrices est également proposée. Cependant, il y aura de nouveaux appareils plus efficaces. Le maintien d'une certaine agilité est recommandé par la présidente de la commission.

3.2. Axe 2 – Combustion du bois | Rapport de l'atelier du 30 janvier 2025

Madame Caroline Gates présente les faits saillants de l'atelier et l'état d'avancement de l'administration. L'équipe de la Ville a tenu une rencontre afin de prendre connaissance des recommandations ainsi qu'échanger et procéder à une première évaluation de faisabilité des actions identifiées. L'exercice a permis de confirmer la pertinence des démarches en cours en plus d'identifier des priorités à renforcer pour l'axe 2 du Plan d'action pour une saine qualité de l'air extérieur.

Recommandation du 27 mars 2025

- Présenter un suivi des déclarations de foyers par les citoyens. *16 784 déclarations en date du 27 mars.*
- Présenter le nombre d'appareils à combustion solide certifiés vs non-certifiés. *55 % de certifiés en date du 27 mars.*
- Présenter un suivi des subventions de la Ville de Québec. *141 remplacements en 2025, en date du 27 mars.*

3.3. Sous-comité sectoriel « combustion du bois »

Monsieur Guillaume Thibodeau-Fortin présente les faits saillants du projet-pilote Primev'air qui est en cours d'élaboration. L'objectif est de susciter l'intérêt et le dialogue entre les citoyens sur la qualité de l'air et l'impact du chauffage au bois dans le secteur de l'École Les Primevères. Une rencontre est prévue le 8 avril 2025 avec des citoyens, lors de l'Assemblée générale annuelle du Conseil de quartier de l'Aéroport. Une présentation est en développement.

Membres délégués au comité : messieurs Louis Martin, Guillaume Thibodeau-Fortin (responsable), Christian Riel-Roberge (CIUSSS-CP) et Guillaume Giroud ainsi que madame Caroline Gates de l'administration.

Recommandation du 27 mars 2025

L'opportunité de se rapprocher des entreprises de vente de bois de chauffage et celles dans le service de ramonage de cheminée est soulevée en commission. Elles peuvent promouvoir de bonnes pratiques en matière de chauffage au bois.

3.4. Comité de travail QSL

Madame Johanne Elsener présente un état d'avancement du comité de travail QSL. Le mandat est d'élaborer une liste de questions avec des critères pour QSL afin d'obtenir les données nécessaires à une éventuelle opinion de la commission. Un échéancier est mis en place. Le comité est en action avec une première série de questions à optimiser d'ici une seconde rencontre prévue à la mi-avril.

Membres délégués au comité : mesdames Johanne Elsener (responsable), Salmata Diallo, Caroline Gates ainsi que monsieur Sylvain Chouinard.

3.5. Le transport automobile

Madame Johanne Elsener exprime le souhait que la commission se penche sur l'enjeu des transports, notamment le transport automobile en lien avec la pollution de l'air et les bénéfices des transports collectifs et actifs. Faits saillants :

Émissions des freins automobiles : pour leur réflexion et une future discussion à commission, les membres sont invités à lire l'article suivant : [Les freins, source de pollution](#). On y souligne que la mauvaise qualité de l'air est associée aux maladies cardio-respiratoires et que cette pollution est en grande partie causée par la circulation automobile. L'ajout d'un axe portant sur le « transport automobile » est recommandé compte tenu, entre autres, de son coût sur la santé.

Intégration de la lutte à la pollution de l'air au futur [Plan d'urbanisme et de mobilité \(PUM\)](#)

Le transport automobile a un impact sur la qualité de l'air et la santé publique. Dans ce contexte, la proposition de madame Elsener est d'intégrer la lutte à la pollution de l'air au PUM actuellement en développement à la Ville de Québec. Une référence appuyant cette proposition est le [rapport publié par l'Office de consultation publique de Montréal](#) (OPCM) à propos du PUM 2050 de la Ville de Montréal (voir p. 221 : recommandation 24).

Recommandations de la commission

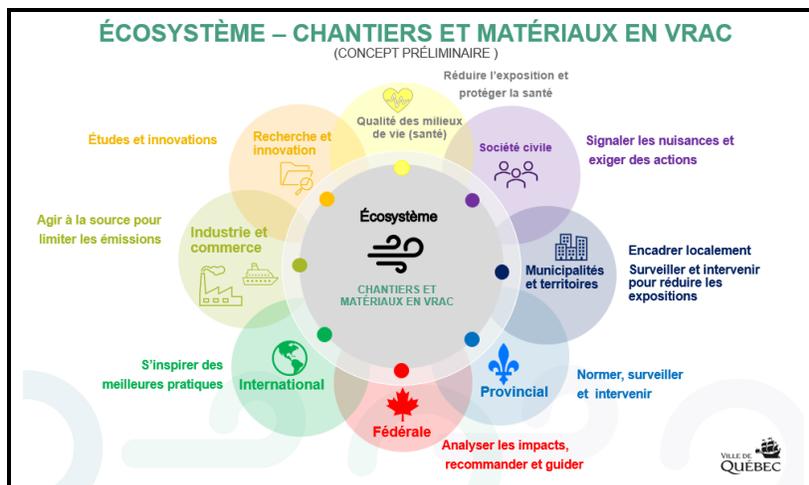
La commission convient que le PUM est un sujet pertinent à mettre à l'agenda d'une prochaine séance. La santé globale et la [mobilité durable](#) sont d'ailleurs identifiées dans les thématiques du PUM. Des gestes concrets sont également posés par la Ville de Québec en matière de transport « zéro émission ».

La recommandation d'avoir des données quant à l'impact du transport automobile sur la santé est aussi proposée. Cet exercice est à faire en collaboration avec la santé publique. En guise de conclusion, nous entendons que la commission est dans un mode de prévention afin de produire de la santé !

4. Axe 3 | Chantiers – Matériaux en vrac

L'axe 3 du Plan d'action pour une saine qualité de l'air est « Chantiers – Matériaux en vrac ». Madame Caroline Gates présente l'écosystème de cet axe 3 en guise d'introduction. Des intervenants prennent la parole dont des invités spéciaux de Glencore et d'Oravantis. Un atelier est effectué pour entendre les recommandations des membres. Voici les faits saillants :

4.1. Écosystème « Chantiers – Matériaux en vrac »



L'écosystème qui entoure l'émission de poussières provenant des chantiers de construction et des sites d'entreposage et de manutention de matériaux en vrac est présenté par madame Caroline Gates.

Ce phénomène, souvent perçu comme une simple nuisance visuelle, a des impacts sur la qualité de l'air et la santé publique. Ces poussières peuvent aussi générer des particules fines en suspension, contribuant ainsi aux enjeux de pollution atmosphérique.

La population est habituée à voir les voitures couvertes de poussière à cause des abrasifs hivernaux, tout comme les portes et les fenêtres. Derrière cette accumulation se cache un enjeu environnemental et sanitaire bien réel.

- **Société civile** : La poussière en suspension est un enjeu, particulièrement en milieu urbain et industriel. Que ce soit à proximité d'un grand chantier ou d'un site de transbordement, les citoyens constatent une accumulation de poussière sur leurs balcons, voitures et fenêtres. Des préoccupations sont soulevées notamment sur la santé respiratoire des populations vulnérables.
- **Municipal et territorial** : Les municipalités jouent un rôle clé dans la gestion des émissions de poussières dans l'air ambiant, notamment avec leurs règlements sur les nuisances et les bonnes pratiques en gestion des chantiers. Plusieurs villes imposent des mesures d'atténuation, comme l'arrosage des routes et des matériaux, ou l'installation de barrières anti-poussières. À l'échelle territoriale, des efforts sont faits pour harmoniser la réglementation, en renforcer l'application et les bonnes pratiques sur le terrain.
- **Provincial** : Le gouvernement du Québec encadre la qualité de l'air à travers des normes et règlements visant à limiter les émissions de particules. Certaines entreprises doivent respecter leur certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, incluant des exigences de contrôle des poussières. Le MELCCFP surveille ces émissions et peut intervenir en cas de dépassement des seuils établis.
- **Fédéral** : Santé Canada et Environnement et Changement climatique Canada reconnaissent les impacts des particules fines sur la santé et sur l'environnement. Des études sont menées pour mieux comprendre les effets des émissions issues des chantiers et des sites industriels. Des recommandations sont émises pour en réduire les impacts.
- **International** : La gestion des poussières sur les chantiers et les sites industriels sont encadrés par des normes dans plusieurs pays. Aux États-Unis, l'*Environmental Protection Agency* (EPA) élabore des lignes directrices. En Europe et ailleurs au monde, des réglementations existent pour limiter la dispersion des poussières et protéger la qualité de l'air en zone urbaine.
- **Industrie et commerce** : Les entrepreneurs et industries ont une responsabilité dans la gestion des poussières. L'utilisation de brumisateurs, revêtement des matériaux, l'optimisation des opérations sont des solutions mises en place. Des acteurs travaillent même à l'amélioration des pratiques, notamment avec des technologies de réduction des émissions.
- **Recherche et innovation** : Des recherches sont en cours pour le développement de nouvelles méthodes de contrôle des poussières, notamment par l'amélioration des revêtements routiers, des processus de construction et l'utilisation de matériaux moins émissifs. L'innovation est importante dans l'amélioration des pratiques et la réduction des impacts.
- **Qualité des milieux de vie (santé)** : Les émissions de poussières en milieu urbain et industriel mobilisent plusieurs acteurs. Chacun a une responsabilité dans l'atténuation des impacts sur la qualité de l'air. Une meilleure réglementation, des pratiques améliorées et une sensibilisation accrue peuvent mener à des environnements sains et durables pour la santé des citoyens.

4.2. Axe 3 | Composantes et état d'avancement

La Ville met en œuvre un Plan d'action 2023-2027 pour une saine qualité de l'air qui s'articule autour de 7 axes. Voici les composantes de l'axe 3 « Chantiers – Matériaux en vrac ». Un état d'avancement est présenté par monsieur François Innes de l'administration municipale. Le projet « nettoyage des roues de camions » est également expliqué dans ses faits saillants.

3 AXE 3 Chantiers – matériaux en vrac	
<p>2023</p> <p>Nettoyage des roues de camions : réalisation d'un inventaire des solutions existantes (fixes ou mobiles);</p> <p>Projet pilote : réalisation d'essais d'équipements de nettoyage et lavage de roues;</p> <p>Appels d'offres : partage des bonnes pratiques intégrées dans les exigences (projet de tramway).</p>	<p>2024-2027</p> <p>Démarches auprès des unités administratives : bonification de l'accompagnement par la Division prévention et contrôle environnemental auprès des responsables de chantiers;</p> <p>Gestion de l'entreposage de matériaux en vrac : réalisation d'un inventaire des aires d'empiement et des procédures associées aux opérations de la Ville (bonification des procédures ou implantation de nouvelles méthodes au besoin);</p> <p>Appels d'offres (chantier Ville) : évaluation et déploiement de clauses en lien avec la qualité de l'air;</p> <p>Encadrement réglementaire : selon les pouvoirs municipaux, évaluation et déploiement de mesures de mitigation réglementaires en lien avec la qualité de l'air (poussières) pour les chantiers privés et les activités industrielles. La réglementation du ministère continuera à s'appliquer.</p>

4.3. Glencore au Port de Québec

Les représentants de [Glencore](#) présentent les activités de l'entreprise. Il s'agit de madame Amélie Rouleau, directrice des Affaires publiques et de monsieur Maurice Moreau, Chef des systèmes de gestion environnementale.

Faits saillants:

Les opérations de manutention et de transbordement du nickel au Port de Québec constituent un élément important de la chaîne de production. Le minerai est extrait dans le nord du Québec et transformé en un concentré de nickel. Il est transporté par bateau jusqu'au Port de Québec et par train jusqu'à Sudbury où il est transformé en matre de nickel. La matre est acheminée au Port de Québec d'où il est expédié vers la Norvège pour y être transformé en granulés de nickel pur (ou en un produit de nickel raffiné), lesquels sont ensuite vendus pour être intégrés dans des produits de première nécessité. Glencore est engagée à assurer la santé et la sécurité des employés et des communautés où elle opère. Elle a investi plus de 60 M\$ dans le Port de Québec pour limiter les émissions fugitives. L'entreprise est certifiée ISO 14001.

4.4. Oraventis au Port de Québec

[Oraventis](#) est un partenaire en innovation du Port de Québec. Monsieur Daniel Cantin, Chef de la technologie présente le LiDAR, une technologie de télédétection qui utilise des faisceaux laser pour mesurer des distances et des mouvements précis en temps réel. Le [LiDAR](#) est expérimenté au Port du Québec pour la télédétection d'émissions de particules.

Faits saillants :

La vision d'Oraventis est de devenir un leader mondial dans les solutions de contrôle et gestion de la qualité de l'air. L'entreprise développe des solutions de surveillance opérationnelle et environnementale basées sur des technologies de détection innovantes, telles que le LiDAR de cartographie en temps réel des émissions fugitives de particules. Établir des partenariats avec des entreprises et des gouvernements proactifs dans le contrôle et la gestion des émissions atmosphériques susceptibles de diminuer la qualité de l'air est aussi nommée comme une stratégie de l'entreprise.

4.5. Atelier de l'axe 3 | Chantiers – Matériaux en vrac

L'atelier est animé par Sayana Khuon, conseillère en consultations publiques. Il vise à capturer les recommandations de la Commission afin d'alimenter l'administration dans sa bonification de l'axe 3. Les questions posées sont les suivantes :

- Quelles sont les actions à conserver, bonifier, cesser et créer pour l'axe 3? Quels outils ou actions prioritaires peuvent être mis en place pour favoriser la collaboration entre les acteurs pour assurer une meilleure gestion des émissions de poussières? Quelles mesures d'atténuation peuvent être mises en place afin d'encourager les entreprises et les organismes publics de manutention de matériaux en vrac extérieur à adopter de meilleures pratiques de gestion des émissions de poussière?

Sommaire en huit orientations : L'atelier met en lumière des orientations stratégiques misant sur la collaboration, l'innovation, la transparence et l'implication de tous les acteurs dans la gestion des poussières. Voici ces orientations qui émergent de la Commission. Le rapport des recommandations détaillées est en annexe du procès-verbal.

1	Favoriser la collaboration et la concertation
2	Impliquer activement les travailleurs
3	Encourager l'innovation technologique
4	Renforcer le cadre réglementaire et normatif
5	Développer des outils de suivi et de sensibilisation
6	Mettre en place des solutions concrètes sur le terrain
7	Agir dès la planification et l'octroi des permis
8	Intégrer les exigences dans les appels d'offres et les incitatifs financiers

HUIT ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR UNE MEILLEURE GESTION DES POUSSIÈRES

Miser sur la collaboration, l'innovation, la transparence et l'implication de tous les acteurs

FAVORISER LA COLLABORATION ET LA CONCERTATION

Objectif | Créer des ponts entre les acteurs pour partager les bonnes pratiques et identifier, ensemble, des solutions.

- Mettre en place des tables sectorielles pour discuter des défis et solutions par secteur;
- Créer des groupes de travail pour stimuler la concertation sans nuire à la compétitivité;
- Collaborer avec les associations professionnelles et participer à des forums ou colloques;
- Valoriser les entreprises exemplaires en publicisant les meilleures pratiques.

IMPLIQUER ACTIVEMENT LES TRAVAILLEURS

Objectif | Mobiliser les travailleurs comme acteurs clés de la mise en œuvre des mesures d'atténuation.

- Sensibiliser les travailleurs et syndicats aux impacts de la poussière sur la santé;
- Impliquer les contremaîtres pour instaurer des normes et pratiques exemplaires sur les chantiers;
- Encourager les actions concrètes et immédiates pour régler les situations problématiques.

ENCOURAGER L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Objectif | Utiliser les nouvelles technologies pour mieux prévenir, surveiller et intervenir.

- Installer des capteurs de poussières sur les chantiers pour un suivi en temps réel;
- Utiliser des technologies pour identifier les sources de poussières et cibler les interventions;
- Obliger les capteurs sur les chantiers privés avec des seuils d'alerte;
- Sensibiliser les travailleurs à l'aide de ces outils.

RENFORCER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE ET NORMATIF

Objectif | Uniformiser les pratiques et garantir des standards de qualité environnementale.

- Harmoniser et mettre à jour les normes sur les particules fines, en lien avec les recommandations de l'OMS;
- Impliquer les grands donneurs d'ordres (VDQ, MTQ, etc.) dans la définition des normes;
- Renforcer les exigences du MELCCFP;
- Recommander la mise en place de système de management environnemental ([certification ISO 14001](#));
- Créer des certifications spécifiques pour les entreprises adoptant les meilleures pratiques.

DÉVELOPPER DES OUTILS DE SUIVI ET DE SENSIBILISATION

Objectif | Centraliser les connaissances et faciliter l'accès à l'information pour tous les acteurs.

- Créer une banque de données centralisée sur les mesures efficaces;
- Produire des guides pratiques pour les citoyens et entrepreneurs;
- Définir clairement ce qui constitue une nuisance et les moyens de la prévenir.

METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS CONCRÈTES SUR LE TERRAIN

Objectif | Réduire directement les émissions par des actions ciblées sur les chantiers et les matériaux.

- Installer des systèmes de lavage de roues pour les camions;
- Couvrir les tas de matériaux en vrac avant, pendant et après les travaux;
- Améliorer le nettoyage des rues en bannissant les méthodes qui dispersent les poussières.

AGIR DÈS LA PLANIFICATION ET L'OCTROI DES PERMIS

Objectif | Intégrer la gestion des poussières dès les étapes préliminaires des projets.

- Exiger des plans de prévention et d'intervention lors de la demande de permis.
- Obliger un plan détaillé des piles de vrac dans les zones de construction.
- Utiliser les permis pour mieux gérer l'occupation de la chaussée dans les zones à fort volume.

INTÉGRER LES EXIGENCES DANS LES APPELS D'OFFRES ET LES INCITATIFS FINANCIERS

Objectif | Lier la performance environnementale aux processus d'octroi de contrats et d'aides financières.

- Inclure des critères de gestion des poussières dans les appels d'offres (VDQ);
- Associer les subventions à des exigences environnementales;
- Créer des crédits d'impôt pour récompenser l'adoption de bonnes pratiques

En misant sur une approche intégrée alliant collaboration, innovation et rigueur réglementaire, ces huit orientations stratégiques posent les bases d'une gestion plus efficace et responsable des poussières. Elles mobilisent l'ensemble des acteurs, des travailleurs aux donneurs d'ordres. Elles favorisent des actions concrètes sur le terrain. Ensemble, elles visent à améliorer la qualité de l'air, protéger la santé publique et renforcer la performance environnementale des chantiers.

En conclusion à l'atelier, le projet du « **Centre de valorisation des surplus de matériaux d'excavation et centre de traitement des sols contaminés (CVSME)** » est présenté par monsieur Matthieu Alibert et madame Marie-Josée Asselin. Prévu pour être opérationnel en 2027, il s'agit d'un site de récupération de matériaux d'excavation situé à Beauport.

Ce nouveau centre va permettre à la Ville de Québec de récupérer, de séparer et de réutiliser des matériaux (ex. : sable et gravier) provenant des chantiers de travaux publics, d'ingénierie et de gestion des immeubles (économie circulaire). Le site sera équipé de brumisateurs, de systèmes de lavage de roues et d'asphaltage pour minimiser les préoccupations liées aux poussières. Il servira également de lieu test pour d'autres types de chantiers et sera le seul du genre au Québec. Le centre vise à être exemplaire en termes de normes environnementales et de gestion des matériaux. [Fiche projet ici](#).

5. Conclusion et mot de la fin

Les dates des prochaines étapes de la Commission consultative pour la qualité de l'air sont présentées par la présidente.

- Une séance spéciale est prévue en avril pour la présentation du bilan an 1 du plan d'action pour une saine qualité de l'air.
- La séance 3 sera le 22 mai prochain et la séance 4 sera le 25 septembre.
- Une présentation est souhaitée pour la gestion des matières résiduelles. La proposition de visiter le centre est entendue.

5.1. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, madame Asselin déclare la levée de la séance de la commission consultative à 20 h 15.



Marie-Josée Asselin
Présidente de la commission consultative



Manon Collette
Secrétaire de la commission consultative

Procès-verbal du 27 mars 2025 approuvé à la séance du 22 mai 2025 de la Commission consultative pour la qualité de l'air.

ANNEXE – ATELIER DU 27 MARS 2025

AXE 3 « CHANTIERS – MATÉRIAUX EN VRAC » - RAPPORT PAR QUESTION

L'atelier permet de capturer les recommandations de la commission afin d'alimenter l'équipe de la Ville, dans sa réflexion et sa bonification de l'axe 3 « chantiers – matériaux en vrac ». Voici les recommandations détaillées par question de l'atelier.

QUESTION 1 - CONSERVER, CESSER ET CRÉER

QUELLES SONT LES ACTIONS À CONSERVER OU BONIFIER, À CESSER ET À CRÉER POUR L'AXE 3

Implication des parties prenantes et collaboration

- Impliquer promoteurs, entrepreneurs et industries (associations);
- Bonifier l'implication des entreprises et industries pour qu'elles démontrent une démarche constructive au fil des ans;
- Pour les promoteurs et pour l'engagement des parties prenantes, aller vers les associations;
- Participation à un forum ou un colloque qui implique des entrepreneurs et des promoteurs;
- Inciter entreprises et industries à la transparence. Dévoiler les données pour que la société sache ce qui se passe;
- Exiger au promoteur d'afficher un contact que les citoyens peuvent appeler en cas de nuisance (au lieu d'appeler le 311).

Mesures pratiques et techniques

- Nettoyage et lavage des roues des camions. Nettoyage des rues;
- Éviter la diffusion des poussières lors du nettoyage des rues (sans aspirateur);
- Mise en place de mesures avant et après asphaltage de chantiers ou d'écocentres (écocentre de Charlesbourg sans données sur la poussière);
- Nouvelle technologie pour identifier les sources de poussière et intervenir de façon préventive;
- Couverture des tas de vrac. Mise en place de solutions de lavage de roues;
- Exigences auprès des chantiers pour les matériaux en vrac;
- Implanter des mesures dans les secteurs qui génèrent beaucoup de poussière, comme dans le parc des carrières.

Réglementation et suivi

- Instaurer des bases réglementaires. Faire appliquer les normes à tous;
- Le MLCCFP doit poursuivre ses exigences et même les bonifier;
- Cibler les secteurs de la construction (ex. : pavage), la taille des chantiers et le type de travaux;
- Appel d'offres précis. Revoir les pratiques de la Ville;
- Créer des normes et les appliquer avec des idées d'amélioration des procédés pour les entreprises;
- S'arrimer avec les normes de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) pour leur notoriété;
- Conserver le suivi des données parce qu'il n'en a pas suffisamment.

Durabilité et responsabilité sociale

- Les industries doivent maintenir leur certification ISO 14001;
- Mesures d'atténuation. Continuer les projets pilotes;
- Sortir de l'attente = faire et agir, s'arrimer avec des gestes concrets.

2. ENGAGER LES PARTIES PRENANTES DU DOMAINE DE LA CONSTRUCTION

QUELS OUTILS OU ACTIONS PRIORITAIRES PEUVENT ÊTRE MIS EN PLACE POUR FAVORISER LA COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS POUR ASSURER UNE MEILLEURE GESTION DES ÉMISSIONS DE POUSSIÈRES ?

Mobilisation des parties prenantes

- Pour les promoteurs et l'engagement des parties prenantes, aller vers les associations;
- Grands donneurs d'ouvrage à mobiliser : Ville, immobilier, MTQ, développement économique;
- Ne pas oublier d'impliquer les industries ainsi que les syndicats de travailleurs;
- Reconnaître que les travailleurs sont au cœur des impacts et peuvent agir directement sur le terrain;
- Participation à un forum ou un colloque qui implique des entrepreneurs et des promoteurs;
- Cibler les congrès et rassemblements pour sensibiliser aux impacts des poussières sur la santé.

Éducation, sensibilisation et diffusion des pratiques

- Favoriser la collaboration entre les acteurs de la construction via l'éducation, la sensibilisation et la conscientisation;
- L'éducation est une porte d'entrée pour engager les parties prenantes;
- Mettre à contribution les contremaîtres. Encourager le partage entre les entrepreneurs et faire connaître les mesures d'atténuation;
- Créer un guide avec exemples concrets pour les citoyens et les entrepreneurs (ex. : eau obligatoire pour le sciage du béton);
- Certifier et partager les meilleures pratiques lors de forums où les acteurs du milieu peuvent apprendre les uns des autres.

Réglementation et encadrement

- Associer les exigences aux subventions pour la construction des rues;
- Règlement obligeant l'installation de capteurs sur les chantiers privés;
- Établir des tables sectorielles pour préserver les avantages concurrentiels;
- Certification des meilleures pratiques.

Suivi, innovation et outils

- Banque de données centralisée. Définir ce que sont les nuisances;
- Développer de nouvelles technologies pour identifier les sources d'émissions, intervenir de façon préventive et limiter les poussières.

3. MANUTENTION DES MATÉRIAUX EN VRAC EXTÉRIEUR

QUELLES MESURES D'ATTÉNUATION (FINANCIÈRES, RÉGLEMENTAIRES, TECHNIQUES, ETC.) PEUVENT ÊTRE MISES EN PLACE AFIN D'ENCOURAGER LES ENTREPRISES ET LES ORGANISMES PUBLICS DE MANUTENTION DE MATÉRIAUX EN VRAC EXTÉRIEUR À ADOPTER DE MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION DES ÉMISSIONS DE POUSSIÈRE ?

Permis, exigences et règlements

- Permis de construction et d'occupation de la chaussée : utiliser ces outils pour cibler les zones à risque, notamment les matériaux en vrac;
- Associer des exigences à l'obtention de permis (logistique, plan de vrac, plan de prévention, installation de capteurs);
- Exiger un plan logistique de chantier (ex. : voies de circulation pour limiter la poussière);
- Exiger un plan de mesures pour la gestion des poussières lors des demandes de permis;
- Exiger un plan spécifique pour les matériaux en vrac (localisation, protection, volume);
- Pour l'émission d'un permis, obliger l'installation de capteurs avec obligation d'agir si les seuils sont dépassés;
- Le règlement sur les nuisances devrait être précisé (ex. : scie à eau obligatoire pour le béton).

Mesures concrètes et technologies

- Mettre en place des solutions éprouvées : lavage des roues, couverture des tas de vrac, nettoyage des rues;
- Instruments de mesure performants pour les chantiers (ex. : particules fines);
- Sensibiliser les travailleurs sur les chantiers à l'aide de capteurs pour comprendre leur impact;
- Guider les entreprises avec des experts en technologies pour limiter les émissions;
- Créer et mettre à jour des normes réglementaires, notamment sur les particules fines (compétence du provincial).

Suivi, planification et ciblage

- Faire un plan de prévention et d'intervention pour diminuer les poussières;
- Planifier la logistique globale des chantiers pour minimiser les émissions;
- Cibler les secteurs, sous-secteurs, périodes et types de chantiers les plus à risque (ex. : grands projets, pas les maisons unifamiliales);
- Aider les entrepreneurs à comprendre leur impact sur la qualité de l'air à l'aide de données;
- Sensibiliser et démontrer les bénéfices des bonnes pratiques avec des chiffres.

Incidatifs et bonnes pratiques

- Associer les subventions municipales à des exigences de gestion de la poussière (ex. : développement de rues);
- Intégrer des exigences dans les devis (meilleure couverture des tas, réduction des émissions);
- Ajouter des points dans les appels d'offres pour les entreprises qui respectent les normes et appliquent des mesures;
- Offrir des crédits d'impôt pour encourager l'adoption des bonnes pratiques;
- Publiciser les bons coups des entreprises engagées;
- Partager les meilleures pratiques et favoriser leur adoption (ex. : forums, outils de communication);
- Certifier les pratiques exemplaires dans l'industrie.